

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2023-2027

CULTURE

LE DÉPARTEMENT SOUTIEN
LA CULTURE POUR TOUS




D'INFOS

haute savoie

le Département



Le Conseil départemental de la Haute-Savoie se mobilise pour faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre. Au quotidien, son action se concrétise par un soutien actif à une offre culturelle riche et diversifiée, à la valorisation et la transmission du patrimoine et de la mémoire du territoire, mais aussi à l'éducation artistique et culturelle de la jeunesse.

À travers son schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA), il est engagé depuis 2007 aux côtés des associations et des collectivités locales dans leurs missions d'enseignement artistique initial.

Passerelle entre culture et éducation, et compétence obligatoire des Départements, le SDEA est l'outil privilégié du déploiement de l'offre d'enseignement et de pratique artistique sur le territoire. Il permet d'accompagner et de développer l'action des établissements d'enseignement artistique dans tous les domaines et toutes les disciplines : musique, danse, théâtre, arts visuels, cirque.

Son enjeu : le maillage territorial et ses corollaires en termes de qualité et diversité de l'offre, de qualification des établissements, de formation des enseignants.

Son objectif : offrir à tous les Haut-Savoyards la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences artistiques et favoriser les dynamiques sociales qu'elles augurent (vivre ensemble, citoyenneté, lutte contre l'exclusion et les discriminations).

Au fil des années, le Conseil départemental s'est attaché à intégrer au schéma départemental des enseignements artistiques un nombre croissant d'acteurs aux profils variés : conservatoires classés et non classés, écoles de musique, harmonies, batteries-fanfars, établissements publics, associations, fédérations, MJC... Ensemble, ces structures constituent un réseau dynamique et innovant.

Fruit d'une concertation et d'un travail participatif intenses, pour lesquels nous remercions chacun des contributeurs, ce quatrième schéma se veut efficace et opérant quant aux défis à relever pour les cinq prochaines années. Conçu comme une feuille de route, nous souhaitons qu'il contribue au développement de projets artistiques ambitieux, pourvoyeurs de coopérations territoriales fécondes au service de tous les Haut-Savoyards.



Martial SADDIER

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie



Myriam LHUILLIER

Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine



Odile MAURIS

Présidente de la 4^e commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine



Marcel CATTANEO

Conseiller départemental auprès du Président en charge de l'Orchestre des Pays de Savoie, des harmonies et fanfares

PRATIQUER UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN HAUTE-SAVOIE

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre de Haut-Savoyards à un enseignement artistique de qualité, de proximité, mais également diversifié (musique, théâtre, danse, etc.), le Conseil départemental de la Haute-Savoie vient d'adopter son 4^e schéma départemental des enseignements artistiques 2023-2027.

Ce dernier s'inscrit dans la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui définit le rôle de chaque niveau de collectivité en matière d'enseignement artistique. Aux Départements revient le soin de fixer les principes des enseignements artistiques sur son territoire.

Conçu en concertation avec les établissements d'enseignement artistique et les fédérations musicales partenaires, le SDEA vise à leur donner un cap en répondant à 6 défis, dans une dynamique de développement positive et vertueuse.



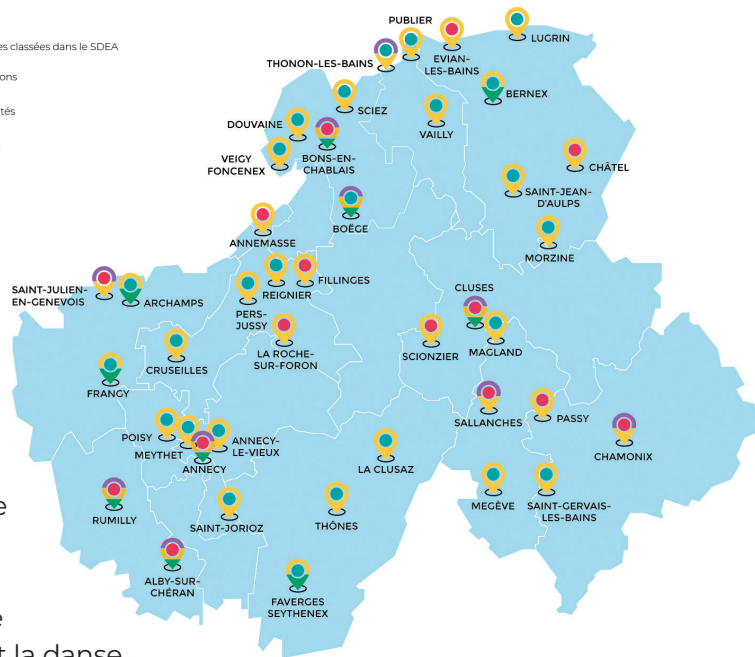
1,8 M€

pour le SDEA en 2023,
hors investissements

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie accompagne de différentes manières les acteurs de l'enseignement artistique (établissements d'enseignement artistique et pratiques collectives en amateur), intégrés au SDEA ou souhaitant en faire partie :

- Conseil en ingénierie, animation du réseau, aide à l'impulsion de projets, accompagnement à l'écriture du projet d'établissement
- Organisation de journées pédagogiques à vocation de formation continue des enseignants
- Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement (par exemple, pour l'achat d'instruments de musique et de partitions)

-  Structures classées dans le SDEA
-  Associations
-  Collectivités
-  Musique
-  Théâtre
-  Danse



L'enseignement artistique et culturel en Haute-Savoie

- **41 établissements** d'enseignement artistique rayonnant sur 111 des 279 communes de Haute-Savoie
- **27 établissements** n'enseignent que la musique
- **4 établissements** enseignent la musique et la danse
- **4 établissements** enseignent la musique et le théâtre
- **6 établissements** enseignent la musique, le théâtre et la danse
- **10 600 élèves** inscrits dans les établissements d'enseignement artistique
 - 83 % suivent des cours de musique
 - 13 % des cours de danse
 - 4 % des cours de théâtre
- **3 établissements** classés par l'État
- **1 conservatoire** à rayonnement régional à Annecy
- **1 conservatoire** à rayonnement intercommunal à Annemasse
- **1 conservatoire** à rayonnement communal à Évian-les-Bains

Pratiques musicales collectives en amateur

- **4 fédérations** regroupant 89 orchestres d'harmonie et batteries-fanfars
- **1 union** des fédérations musicales de Haute-Savoie
- **2 965 musiciens**

Hors schéma départemental des enseignements artistiques (2022)

- 140 associations** proposant des activités artistiques de loisirs (MJC, compagnies théâtrales, associations locales...) complètent l'offre d'enseignement artistique
- Parmi elles, 20 établissements avec un enseignement artistique structuré permettant d'être intégré au schéma
 - Parmi eux, 9 offrant un enseignement autre que musical (arts plastiques, danse, cirque)
- 100 chorales** amateurs



© Conservatoire à rayonnement communal d'Évian-les-Bains

DÉFI 1

UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ACCESSIBLE, INCLUSIF ET ÉLARGI

Relever collectivement le défi de l'accessibilité et de l'inclusion : les établissements d'enseignement artistique remplissent une mission de service public et il est attendu que leurs projets portent l'ambition d'être ouverts et accessibles à chacun

- Diversifier l'origine socio-économique des publics des établissements d'enseignement artistique
- Faire émerger des projets artistiques et culturels participatifs et inclusifs au profit de publics spécifiques : les publics « éloignés » de la culture pour des raisons financières, sociales ou symboliques, les publics « empêchés » pour des raisons physiques ou de santé
- Adapter l'offre et l'organisation des établissements à la diversité des élèves, en tenant compte de leurs particularités, et aux organisations familiales variées

DÉFI 2

UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INNOVANT

Mettre l'élève au cœur de l'organisation, en priorisant la notion de plaisir et de créativité, et en proposant des approches pédagogiques diverses et complémentaires, qui prennent en compte les élèves dans toute leur diversité

- Développer des projets innovants et expérimenter de nouvelles offres pédagogiques, tout en veillant à la pertinence du contenu proposé
Exemple : utiliser les outils numériques dans la création artistique
- Intégrer les contraintes des usagers dans l'organisation de l'enseignement artistique, tout en garantissant un parcours complet
- Encourager le développement de la pratique collective, la pluridisciplinarité et le décloisonnement des enseignements, pour un cursus de qualité et diversifié

DÉFI 3

UN APPRENTISSAGE MIEUX ARTICULÉ AVEC LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

Promouvoir les lieux et les acteurs de ces pratiques collectives en amateur (orchestres, batteries-fanfanes, chorales, petites formations, compagnies amateurs...) qui contribuent au quotidien à l'épanouissement personnel des individus, mais aussi au vivre ensemble, au lien social et à l'animation des territoires

- Encourager les élèves des écoles de musique à s'engager dans des orchestres des chorales, des troupes amateurs
Exemple : proposer à un élève d'une école de musique de s'inscrire également à l'harmonie de son secteur
- Encourager les projets transversaux au sein des établissements d'enseignement artistique (spectacles, stages, concerts...)
Exemple : montage de spectacles alliant la musique, la danse, le théâtre...
- Créer des passerelles et des partenariats entre les écoles de musique et les orchestres d'harmonie



DÉFI 4

DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ACTEURS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Favoriser l'ouverture culturelle des élèves, en plus de la pratique artistique : apprendre le piano sans connaître les œuvres, les compositeurs, les interprètes... serait priver l'élève de clés de compréhension pourtant essentielles

- Développer des logiques de parcours favorisant les apprentissages, l'ouverture culturelle et l'esprit critique, pour une approche de l'EAC tout au long de la vie
Exemple : accueillir des artistes en création au sein des établissements afin de favoriser la rencontre entre l'œuvre, l'artiste et l'élève
- Encourager le développement de projets en phase avec les 3 piliers de l'EAC : « Voir », « Faire », « Interpréter »
Exemple : inclure la fréquentation des lieux culturels du territoire dans les cursus (« école du spectateur »)
- S'inscrire dans une démarche territoriale concertée pour la mise en œuvre de parcours d'EAC

DÉFI 5

UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Faire rayonner les acteurs de l'enseignement artistique et des pratiques collectives en amateur sur leur territoire et lutter contre l'isolement de certaines structures

- Encourager les établissements et les associations de pratique collective en amateur à s'ouvrir, à rayonner sur leur territoire et à se positionner comme structures culturelles ressources auprès de leurs partenaires locaux
- Inciter les établissements et les associations de pratique collective en amateur à participer aux politiques culturelles et sociales des communes et des intercommunalités
- Favoriser les passerelles avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire
Exemple : développer des partenariats avec des acteurs locaux (artistes, salles de spectacles, festivals, bibliothèques)

DÉFI 6

UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE OUVERTE ET ÉLARGIE À TOUTES LES DISCIPLINES

Ouvrir le schéma à toutes les disciplines artistiques : musique, danse, théâtre, cirque, arts visuels... en accentuant l'approche pluridisciplinaire

- Intégrer au schéma des établissements d'enseignement artistique répondant à ses critères d'éligibilité et proposant un enseignement autre que la musique (danse, cirque, arts plastiques...) et les positionner comme ressources au sein du réseau départemental
- Encourager le développement de nouvelles offres pédagogiques au croisement de plusieurs disciplines
- Mettre en cohérence et en synergie les offres d'enseignement artistique, dans toutes les disciplines, au sein d'un même bassin de vie
Exemple : faire dialoguer entre elles des structures d'un même territoire enseignant la danse d'une part et la musique d'autre part